

Image not found or type unknown



Quels sont mes droits après le decès de mon compagnon

Par **arena**, le **06/02/2008** à **21:01**

j'ai vécu 15 ans ave mon compagnon qui vient de deceder d'une maladie.les enfants d'un premier mariage veullent recuperer le mobilier que j'ai dans la maison que nous louions je ne possede rien de valeur, et nous n'avons aucun biens peuvent ils me les prendre ? aidez moi svp

Par **Visiteur**, le **08/02/2008** à **23:41**

Si vous n'étiez ni mariés, ni pacsés, vous n'avez rien pour vous protéger malheureusement.
Le concubin survivant conserve, à charge de prouver leur origine :
- les biens qui lui appartenaient avant le concubinage ou qu'il a acquis seul ou en son nom par la suite...
- et la fraction des biens acquis ensemble par les deux concubins, à proportion de sa quote-part